

Note aux rédactions



SciencesPo
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



Septièmes journées d'économie de la culture et de la communication

Judi 24 et vendredi 25 septembre 2015

Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand

Organisées par le Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps) du ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec le cluster de recherche « Industries créatives, culture, sport » de KEDGE Business School et le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp)* de Sciences Po, les journées d'économie de la culture et de la communication auront lieu les 24 et 25 septembre prochains à la Bibliothèque nationale de France.

Elles seront consacrées à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine des arts, de la culture et des médias et réuniront des chercheurs, des acteurs économiques et des professionnels du champ culturel et médiatique.

A différents échelons territoriaux, les pouvoirs publics interviennent dans les activités économiques des filières artistiques, culturelles et des médias sous diverses formes :

- Dépenses publiques (subventions aux acteurs, aux événements et aux équipements culturels) ;
- Mesures fiscales (crédits d'impôt au profit d'entreprises phonographiques, de l'audiovisuel, du cinéma ou du jeu vidéo ou taux réduits de TVA accordés aux objets d'art importés, à la presse, au livre et à certains spectacles) ;
- Dispositifs réglementaires ou de politique industrielle (dispositions du Code du patrimoine, quotas de diffusion à la télévision ou à la radio, prix unique du livre ou garanties financières de l'Ifcic) ;
- Mesures touchant le marché du travail avec, par exemple, les annexes VIII et X de la Convention d'assurance chômage ou le soutien public à une grande variété de formations artistiques ;
- Mesures touchant les échanges internationaux de biens et services (soutiens à l'export dans le cinéma, le livre et la musique, aide à la diffusion à l'étranger de spectacles de musiques actuelles ou de variétés).

A l'heure où la ministre de la Culture et de la Communication présente au Parlement un projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, la question de l'évaluation des politiques publiques fait l'objet d'une attention particulière. Le projet de loi vise en effet à renforcer les outils existants afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques culturelles.

Les septièmes journées d'économie de la culture et de la communication seront l'occasion de présenter et de discuter les derniers travaux d'évaluation réalisés. Un regard rétrospectif sur l'évaluation des politiques publiques culturelles et un examen d'expériences locales seront également proposés.

Le programme complet est disponible sur :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques>

Contact : contact.deps@culture.gouv.fr

Paris, le 18 septembre 2015

* Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques est un laboratoire d'excellence (Labex), qui bénéficie du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'Investissements d'avenir.